



**Saint-Constant**

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINT-CONSTANT

**AVIS PUBLIC**

ENTRÉE EN VIGUEUR  
RÈGLEMENTS NUMÉRO 1481-15 et 1483-15

AVIS est donné que lors d'une séance tenue le 11 août 2015, le Conseil municipal de la Ville de Saint-Constant a adopté les règlements suivants :

- 1481-15 relatif à la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Saint-Constant.
- 1483-15 modifiant le règlement sur les permis et certificats de la Ville de Saint-Constant numéro 963-96 afin d'ajouter des dispositions relatives à un certificat d'autorisation d'abattage d'arbres.

Ces règlements sont déposés au greffe de la Ville, au 147, rue Saint-Pierre, Saint-Constant, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

Le présent avis est également disponible pour consultation sur le site web de la Ville à l'adresse suivante : <http://www.ville.saint-constant.qc.ca/> . Seule la date de publication dans le journal servira, le cas échéant, pour la computation des délais prévus par la Loi.

Les présents règlements entrent en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Saint-Constant, ce 12 août 2015.

  
Me Sophie Laflamme, greffière, OMA, DGA  
Directrice du Service des affaires juridiques et greffe